

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 1 8 MAI 2019

Service environnement et forêt Unité chasse - police de l'environnement couriel: ddtm-chasse@gard.gouv.fr

Délivrance des licences individuelles de chasse sur le Domaine Public Fluvial (DPF) Lots 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 Lots C1, C2, C3

La DDTM du Gard informe le public que la délivrance des licences individuelles de chasse sur le Domaine Public Fluvial (DPF), pour l'année 2018, débute à compter du 3 juillet jusqu'au 6 septembre 2018.

Les jours de délivrance sont :

Le mardi 3 juillet Le mercredi 4 juillet Le jeudi 5 juillet Le mardi 10 juillet Le mercredi 11 juillet Le jeudi 12 juillet Le mardi 17 juillet Le mercredi 18 juillet Le jeudi 19 juillet Le mardi 24 juillet Le mercredi 25 juillet Le jeudi 26 juillet Le mardi 31 juillet

Le mercredi 1er août Le jeudi 2 août Le mardi 7 août Le mercredi 8 août Le jeudi 9 août Le mardi 14 août Le jeudi 16 août Le mardi 21 août Le mercredi 22 août Le jeudi 23 août Le mardi 28 août Le mercredi 29 août Le jeudi 30 août Le mardi 4 septembre Le mercredi 5 septembre Le jeudi 6 septembre

Lieu de délivrance: DDTM du Gard, 89 rue Weber 30000 NIMES Bureau n° 307 (étage 3).

Heures d'ouverture: Matin: 9H00 - 11H30 / Après-midi: 13H30 - 16H00.

Pièces nécessaires: Permis de chasser et validation 2018/2019. Règlement des licences obligatoirement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

Les titulaires d'une ou plusieurs licences délivrée(s) en 2017 peuvent se munir de leur(s) carte(s) pour le renouvellement.

Les licences pourront être délivrées sur place sous réserve de présence de l'agent habilité à les signer (dans le cas contraire, elles seront transmises par courrier).